

Risques Environnementaux Assurances d'entreprises

Une couverture optimale des Risques Environnementaux,
partout dans le monde, de la prévention à l'indemnisation

CHUBB®



«Chubb est l'un des rares assureurs en risques environnementaux en mesure d'émettre des polices locales à travers le monde et de vous fournir un programme multinational conforme aux exigences réglementaires.»

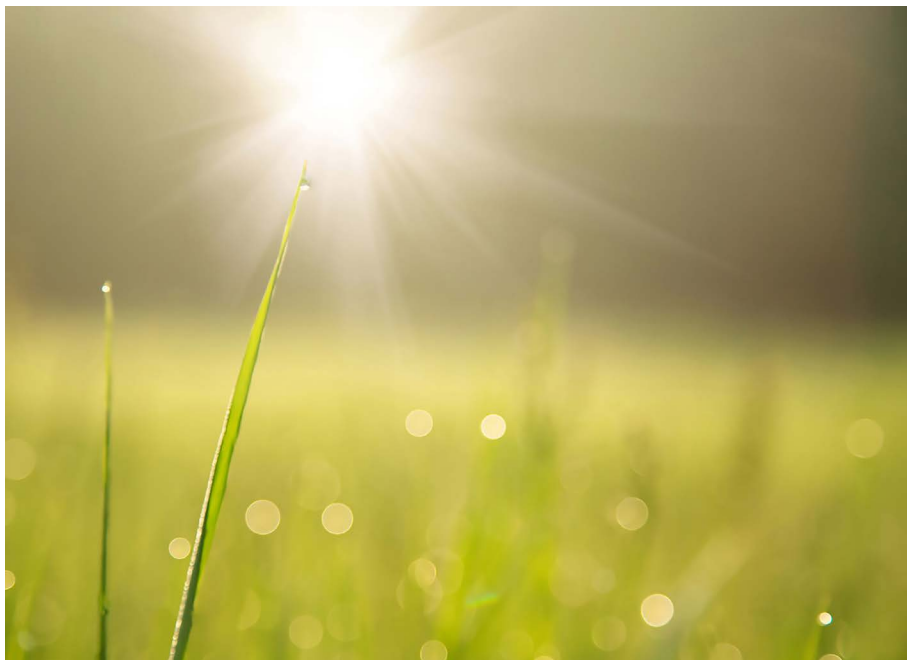
Chubb a récemment mené une étude¹ qui indique que les risques environnementaux font partie des principaux risques émergents dont se préoccupent un grand nombre d'entreprises et non plus les seules grandes entreprises ou les secteurs d'activités réputés « polluants ». Il est fort probable que cette tendance continue de s'amplifier du fait, d'une part, de la survenance d'accidents environnementaux qui ont défrayé la chronique, et d'autre part de la complexité croissante des lois et réglementations régissant la protection de l'environnement dans le monde.

Les entreprises ont de plus en plus conscience des risques liés à l'environnement et de leurs évolutions, ce qui représente d'autant d'opportunités de croissance pour les courtiers. En informant vos clients sur les solutions d'assurance existantes, vous pourrez vous distinguer de vos concurrents.

Un grand nombre d'entreprises n'a pas conscience que la responsabilité environnementale découlant de leurs activités peut ne pas être couverte par leurs programmes traditionnels d'assurance responsabilité civile et dommages. Afin de protéger leurs actifs, les entreprises doivent envisager la souscription de contrats d'assurance risques environnementaux - tant pour les pollutions atteignant leurs propres sites que pour la responsabilité qu'elles pourraient encourir du fait de réclamations suite à des incidents environnementaux provenant de leurs sites d'exploitation. Elles pourraient également envisager d'intégrer à leurs couvertures une aide à la gestion de crise afin de contenir les risques d'atteintes à leur réputation suite à un incident environnemental.

Chubb dispose d'une équipe de souscripteurs spécialisés dans les risques environnementaux, qui continue de s'étoffer en Europe continentale. Appartenant à l'un des principaux groupes internationaux d'assurance, la taille et la solidité financière de Chubb, ils bénéficient de l'expertise de leurs collègues souscripteurs répartis dans le monde entier.

¹ Chubb, Baromètre des Risques Emergents EMEA (EMEA Emerging Risks Barometer) - Décembre 2013.



En nous appuyant sur ces compétences, nous sommes en mesure de travailler avec les courtiers afin d'élaborer des solutions véritablement multinationales et d'adapter les couvertures aux besoins spécifiques de chacun de nos clients, en fonction de leurs implantations et de leurs activités.

Compte tenu de la diversité des réglementations entre pays, et ce même en l'Europe, il est bon de disposer de solutions locales et d'un assureur en mesure de comprendre les spécificités locales qui entourent les risques et notamment les réglementations, les usages, les courtiers et les autorités locales de régulation.

Chubb ne se contente pas de vous fournir un contrat d'assurance mais apporte également aux entreprises un suivi permanent, que ce soit en matière d'assistance en cas de crise ou dans l'interprétation et l'application des réglementations locales, et de gestion de sinistre. En combinant notre expérience internationale à nos connaissances locales, nous contribuons à aider les entreprises en les accompagnant à chacune des étapes de la gestion de leurs risques.

Nous serons heureux de travailler ensemble afin de vous aider à réussir et à croître.

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Sébastien Bia
*Responsable risques environnementaux,
France*
T +33 1 55 91 48 61
sebastien.bia@chubb.com

Audrey Mondin
Souscriptrice risques environnementaux
T + 33 4 72 56 17 18
audrey.mondin@chubb.com

Antoine Dévernois
*Souscripteur risques environnementaux,
France*
T +33 1 55 91 46 43
antoine.devernois@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Risques Environnementaux Assurances d'entreprises

Un environnement en mutation

CHUBB®



Les évolutions législatives ainsi que la prise de conscience de l'impact de l'environnement sur la santé et sur notre planète, poussent plus que jamais l'ensemble des entreprises à adopter une attitude responsable aux niveaux social, éthique et environnemental.

L'approche sociétale des problématiques environnementales a fortement évolué. Les modalités de fabrication des produits et leur impact sur l'environnement intéressent aujourd'hui un grand nombre de parties prenantes, allant du législateur à l'actionnaire et du client à l'employé.

Les pays émergents prennent également conscience des problèmes de pollution qu'ils doivent résoudre.

En réponse à cette prise de conscience et aux inquiétudes liées à l'environnement, des innovations technologiques aident à éviter la survenance de dommages environnementaux. Les importants investissements en recherche et développement ont permis de concevoir des outils technologiques capables de

détecter les polluants et de les traiter. Ne serait-ce qu'il y a 15 ans, il était impossible de détecter avec la précision actuelle le degré de pollution des sols. Aujourd'hui nous sommes en mesure non seulement de détecter mais aussi et surtout de traiter la pollution.

Ces avancées technologiques ont contribué à l'intérêt croissant et à la sensibilisation du grand public aux problématiques environnementales. A titre d'exemple, lorsqu'un fabricant de produits chimiques développe un nouveau matériau, il doit mener des recherches sur les effets de celui-ci sur la santé et sur la nature, et publier les résultats de ses recherches. Une personne utilisant un produit chimique doit avoir accès et s'attend à être informée des effets potentiels de ce produit sur sa santé. Ce besoin d'information et de prise en compte de l'impact environnemental des produits vont obliger les entreprises, petites et grandes, à avoir une conscience accrue de leur empreinte sur l'environnement au risque d'en subir les conséquences tant financières que sur leur image.



Parmi les risques environnementaux cités ci-dessous, quels sont ceux qui vous préoccupent le plus ? (en % de réponses)

Pollution de l'eau **48%**



Pertes d'exploitation **46%**



Pollution de l'air **35%**



Pollution de vos sites **34%**



Transport, entreposage et/ou élimination des produits chimiques dangereux **30%**



Pénurie d'eau **24%**



Évolution ou développement de la législation sur la protection de l'environnement **22%**



Destruction des habitats naturels et espèces protégées **18%**



Inondations **16%**



Source : Baromètre des Risques Emergents - Chubb European Risk Briefing 2013

L'environnement législatif Européen

Les premiers textes relatifs à l'environnement ont été adoptés il y a plus de 40 ans en Europe de l'ouest, mais les pays d'Europe de l'Est n'ont commencé à traiter des responsabilités environnementales que plus récemment.

Malgré les efforts de l'Union Européenne pour harmoniser les textes régissant la responsabilité environnementale en son sein, et notamment par le biais de la Directive sur la Responsabilité Environnementale (DRE), de nombreuses différences subsistent entre les législations en matière de responsabilité environnementale des différents pays de l'Union ; il est difficile de ce fait pour les entreprises de maîtriser leurs obligations locales dans chacun de ces pays.

On constate certaines disparités quant aux exigences en matière de responsabilité environnementale et aux sanctions en cas de non-respect de celles-ci ; un pays peut exiger la souscription d'une assurance atteintes à l'environnement là où un autre ne le fera pas.

Il est également important d'appréhender le contexte propre à chaque pays ainsi que son histoire. La réglementation nouvelle ne remplace pas ou ne se substitue pas purement et simplement à la réglementation antérieure, elle s'y ajoute. Ceci explique que certaines dispositions d'une directive ou d'une loi antérieure continuent d'être en vigueur malgré le fait que la transposition de la Directive de la Commission Européenne puisse également trouver application.

L'environnement législatif dans les marchés émergents

Dernièrement, de nombreux pays ont renforcé le dispositif législatif entourant la protection de l'environnement, particulièrement dans les marchés émergents. La plupart des pays d'Amérique Latine ont adopté des lois visant à protéger la terre, l'eau, l'atmosphère et les ressources naturelles en appliquant le principe « pollueur-payeur ». Au Mexique, Panama, en Colombie et au Pérou, par exemple, la loi impose aux entreprises de certains secteurs d'activités de fournir des garanties financières pour couvrir les dommages environnementaux qu'elles pourraient causer.

Responsabilité personnelle des dirigeants en cas de dommages à l'environnement

Les autorités de certains pays semblent de plus en plus disposées à engager la responsabilité personnelle des dirigeants en cas de faute de l'entreprise en matière de protection de l'environnement, et particulièrement en adoptant une responsabilité sans faute tant civile que pénale, c'est-à-dire sans qu'il ne soit nécessaire de démontrer le caractère intentionnel ou la faute de la personne poursuivie. On peut citer, au sein de l'Union Européenne, la directive responsabilité environnementale qui prévoit que les dirigeants peuvent être tenus personnellement responsables de la non-conformité de leur entreprise aux exigences découlant de la directive, ou le cas de l'Inde où, aux amendes élevées prononcées à l'encontre des entreprises qui contreviennent aux dispositions en matière de protection de l'environnement, viennent s'ajouter des sanctions pénales à l'égard de leurs dirigeants. Les risk managers et leurs partenaires doivent tenir compte de ces risques lorsqu'ils élaborent leurs solutions d'assurance.

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Sébastien Bia
*Responsable risques environnementaux,
France*
T +33 1 55 91 48 61
sebastien.bia@chubb.com

Audrey Mondin
Souscriptrice risques environnementaux
T + 33 4 72 56 17 18
audrey.mondin@chubb.com

Antoine Dévernois
*Souscripteur risques environnementaux,
France*
T +33 1 55 91 46 43
antoine.devernois@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Risques Environnementaux Assurances d'entreprises

Notre proposition

CHUBB®



Dans la plupart des cas, les principales dépenses engendrées par un incident environnemental sont constituées par des frais de dépollution de la zone contaminée. Depuis le 8 août 2016 et la loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ; la protection de l'environnement change de statut en entrant dans le code civil et ce qui pourra amener à exacerber les postes de dépenses. Le droit de la responsabilité civile admet désormais la réparation du préjudice subi par l'environnement lui-même, soit la Nature en tant que telle (qualifiée de préjudice écologique).

Certaines entreprises ne disposent pas des couvertures adaptées pour faire face aux conséquences financières d'un incident environnemental. Les garanties d'assurance dont elles bénéficient au titre de leurs contrats de responsabilité civile et/ou de dommages ne prévoient qu'une couverture limitée des conséquences potentielles d'un incident environnemental. Chubb offre une réponse à ces découverts de garantie en mettant à la disposition des entreprises cinq grands types de couvertures:

1. Frais de prévention et d'urgence
2. Responsabilité environnementale, y compris Préjudice Ecologique
3. Dommages causés à la biodiversité
4. Frais de dépollution et de remise en état sur site et hors site
5. Pertes d'exploitation

1. Frais de prévention et d'urgence

Il s'agit des frais engagés par l'Assuré en vue d'une Opération de Prévention ou d'Urgence (sur prescription d'une Autorité Publique ou sur initiative de l'Assuré) mise en œuvre afin de neutraliser, isoler ou éliminer une Menace Réelle et Imminente de Pollution.

2. Responsabilité civile environnementale

Cette garantie couvre les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non subis par des tiers résultant d'une pollution. Sont également inclus les Frais de Réparation du Préjudice Ecologique, les Dépenses de Prévention du Préjudice Ecologique et le Coût des Mesures Raisonables relatifs à un Préjudice écologique.

3. Responsabilité environnementale

Cette couverture prend en charge les frais engagés par une entreprise afin de remettre en état les zones et/ou habitats naturels protégés qui ont été affectés par les activités de cette entreprise. En vertu du principe « pollueur/payeur » édicté par la Directive Responsabilité Environnementale (DRE), les entreprises sont tenues de restaurer tout habitat naturel protégé à son état originel s'il a subi un dommage du fait des activités exercées par l'entreprise.

Ces frais peuvent aller du traitement des sols afin de s'assurer qu'ils ne présentent plus de risques pour la santé, aux dépenses nécessaires afin de retrouver un niveau d'humidité donné ou une diversité de l'écosystème. Ce type de couverture a connu une croissance importante,

imputable en grande partie à l'étendue de la responsabilité pesant sur les entrepreneurs du fait de la Directive Responsabilité Environnementale (DRE).

4. Frais de dépollution et de remise en état

C'est une couverture d'une importance particulière car les incidents environnementaux causent avant tout des dommages aux biens de l'assuré et dans de nombreux cas, la pollution affectera de façon significative la valeur de ces biens - sauf à engager des frais importants de dépollution et de remise en état.

Bien que les clients ne soient pas tenus de souscrire les cinq types de couvertures, Chubb conseille de souscrire à minima les garanties de Responsabilité environnementale et de Dommages causés à la biodiversité, dans la plupart des cas. Certains pays imposent la souscription de la garantie Responsabilité civile environnementale.

5. Pertes d'exploitation

Sont garanties les Pertes d'exploitation de l'Assuré en cas de pollution.

Attention aux découverts de garantie

Le tableau ci-dessous identifie les découverts de couverture potentiels des programmes d'assurance existants de vos clients et indique les cas où ils pourraient être exposés à des risques environnementaux.

L'une des idées reçues consiste à dire que les risques de pollution ne concernent que certains types d'entreprises - par exemple une pollution aux hydrocarbures - mais aujourd'hui les risques sont variés et peuvent toucher un grand nombre de secteurs d'activités, et non plus les « activités dites polluantes » habituelles ou les grandes entreprises.

	Resp. Civile	Dommages	Environnement
Pollution soudaine et accidentelle	●	■	●
Pollution graduelle	■	■	●
Préjudice écologique	■	■	●
Obligations de dépolluer	■	■	●
Dépollution sur sites de l'assuré	■	■	●
Directive sur la Resp. Environnementale	■	■	●
Frais de prévention et d'urgence	■	■	●

● *Garanti*

■ *Non garanti ou partiellement garanti*

Le tableau ci-dessus est de nature générale et se fonde sur nos observations. Veuillez consulter les textes de police afin d'en vérifier l'applicabilité au cas par cas.

La valeur ajoutée de Chubb

Nos experts sont à votre disposition

Notre avenant "gestion de crise" associé aux souscripteurs et ingénieurs risques environnementaux de Chubb, nos prestataires spécialistes en gestion de crise. Nous pouvons ainsi vous apporter des conseils en gestion de risques en amont, ainsi qu'une assistance 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en cas de survenance d'un incident environnemental ou d'évènement susceptible de constituer une crise*.

Frais de prévention et d'urgence

En cas de menace imminente de dommages aux personnes ou de dommages à l'environnement, les assurés n'ont pas à demander l'autorisation préalable de Chubb avant d'engager des dépenses, leur permettant ainsi de réagir au plus vite face à un incident.

**Les audits pré-incident ne seront réalisés qu'après la souscription d'une police Chubb*

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Sébastien Bia
Responsable risques environnementaux, France
T +33 1 55 91 48 61
sebastien.bia@chubb.com

Audrey Mondin
Souscriptrice risques environnementaux
T + 33 4 72 56 17 18
audrey.mondin@chubb.com

Antoine Dévernois
Souscripteur risques environnementaux, France
T +33 1 55 91 46 43
antoine.devernois@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Risques Environnementaux Assurances d'entreprises

Notre appétit

CHUBB®



L'offre Protection Environnementale de Chubb en Europe est conçue afin de répondre aux besoins de nombreux secteurs d'activités :

- Propriétaires et promoteurs immobiliers
- Industrie manufacturière (métaux, papier, pharmaceutique, alimentaire)
- Secteur de la construction
- Sociétés de traitement des déchets

Nous personnalisons notre offre en fonction des besoins des sociétés de différents segments de marché, à savoir:

- Chubb Easy Solutions - TPE/PME (moins de 50 Millions € de CA)
- Middle market - PME/ETI (de 50 à 500 millions € de CA)
- Grandes comptes (CA supérieur à 500 millions €)
- Multinationales dont le siège est implanté en Europe

Nos interdictions

Bien que nos couvertures aient vocation à répondre aux besoins de la plupart des secteurs d'activités, nous ne souhaitons pas souscrire certains risques, et notamment dans l'industrie nucléaire, les activités pétrolières offshore, les activités de fracturation hydraulique ainsi que le secteur minier.

Notre approche de souscription

Pour toutes ses branches d'assurance, Chubb adopte une approche rigoureuse de la souscription. Nous nous tenons à nos principes fondamentaux en matière de souscription et ne proposons nos garanties qu'aux clients qui accordent l'importance requise à la gestion de leurs risques. La sélection des risques est le facteur primordial de notre approche de souscription; elle prend le pas sur le prix et les activités. Les souscripteurs Chubb travaillent en étroite collaboration avec nos ingénieurs afin d'inciter à l'adoption d'une bonne gestion de risque. Nous favorisons les risques qui intègrent une gestion des risques. Les clauses et conditions sont adaptées en fonction du type de risque et de son contexte local.



Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Sébastien Bia

*Responsable risques environnementaux,
France*

T +33 1 55 91 48 61

sebastien.bia@chubb.com

Audrey Mondin

Souscriptrice risques environnementaux

T + 33 4 72 56 17 18

audrey.mondin@chubb.com

Antoine Dévernois

*Souscripteur risques environnementaux,
France*

T +33 1 55 91 46 43

antoine.devernois@chubb.com

Combattre les idées reçues

L'une des principales idées reçues est que le risque environnemental se limite à la pollution aux hydrocarbures - ce qui n'est pas le cas pour la plupart des entreprises.

Vos clients ont un risque environnemental si :

- ils sont propriétaires, exploitants, achètent ou vendent des biens immobiliers
- ils exercent leurs activités dans des locaux de tiers
- ils utilisent, stockent, transportent ou produisent une substance potentiellement dangereuse qui pourrait causer une pollution
- ils produisent des déchets solides, liquides ou gazeux
- ils réhabilitent des sites pollués
- leurs exploitations sont situées à proximité d'une réserve naturelle ou un habitat naturel protégé
- leurs exploitations sont situées en milieu urbain, dans une zone résidentielle ou à proximité de nappes d'eau souterraines vulnérables



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Risques Environnementaux Assurances d'entreprises

Notre approche indemnisation

CHUBB®



Les sinistres environnementaux peuvent être complexes et nécessitent des réactions rapides. C'est pourquoi Chubb adopte une stratégie de gestion de sinistre claire et centrée sur les intérêts de ses clients. Ceci implique une identification rapide des problématiques et un travail en partenariat avec nos clients afin de résoudre le sinistre au plus vite tout en faisant preuve d'adaptabilité et d'innovation afin d'aboutir à la meilleure issue possible au meilleur coût.

Chubb est en contact permanent avec ses clients et leurs courtiers tout au long de ce processus.

La gestion des sinistres en matière de risques environnementaux est souvent complexe du fait du nombre de parties impliquées et de la diversité de leurs attentes.

Ces parties peuvent inclure :

- les voisins de l'entreprise ou du site mis en cause
- la préfecture, DREAL, agence de l'eau;
- les autorités locales
- les associations
- et parfois, les médias

Chubb adopte une approche proactive; lorsque nous recevons une déclaration de sinistre, nous impliquons des experts ainsi que des consultants spécialisés en responsabilité environnementale afin d'assurer que la gestion du sinistre implique l'ensemble des parties prenantes, aussi tôt que possible.

Puis, tenant compte du fait que les intérêts des différentes parties prenantes citées ci-dessus peuvent différer de façon significative, nous aidons les entreprises à gérer les différentes attentes et peuvent les conseiller quant à la communication à adopter avec chacune d'entre-elles.

“Rapidité, expertise et bonnes pratiques sont les piliers de l'approche de Chubb en matière de sinistre.

Les sinistres de nos clients sont au coeur de nos préoccupations, et notre métier consiste à les résoudre.”

Alexandre Bourgeois, Directeur Indemnisation, France

Un service local

Chubb est conscient que chaque pays est différent; grâce à notre réseau international, nous sommes en mesure d'apporter à nos assurés l'expertise locale dont ils ont besoin, et ce, au travers:

- des experts locaux, qui apportent leurs connaissances quant à l'autorité locale de régulation en matière d'environnement mais aussi aux usages et autres spécificités locales
- des consultants de Chubb, qui peuvent aider à gérer les attentes locales
- de nos partenaires en matière d'assistance à la gestion de crise, qui disposent de capacités de gestion de crise multilingues

Assistance en cas de crise

En cas de survenance d'un incident impliquant une pollution ou de toute autre crise environnementale, nous mettons à la disposition de nos clients un accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à un centre d'assistance en cas de crise.

Prévention des risques

Les clients ayant souscrit des contrats risques environnementaux auprès de Chubb peuvent bénéficier des conseils d'experts et notamment de juristes et d'ingénieurs spécialisés.

Par exemple, dans de nombreux cas de pollution des sols, il existe plusieurs méthodes de dépollution, et notamment : isoler le sol pollué et laisser celui-ci recouvrer par biodégradation naturelle son état initial, extraire les polluants par injection d'eau, de solvants ou d'air. Sachant que certaines méthodes peuvent être beaucoup plus onéreuses que d'autres, lorsqu'il existe des ambiguïtés quant aux obligations légales en matière de traitement des sols ou que les modalités de traitement imposées semblent déraisonnables, Chubb peut aider les clients à aboutir à une solution claire et équitable.

Rapidité de réaction

La pollution peut s'aggraver en quelques heures; il est donc essentiel d'agir rapidement. Notre équipes de spécialistes de la gestion de sinistres environnementaux peut être contactée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ; elle dispose des moyens et des pouvoirs lui permettant, et notamment:

- l'analyse, l'identification des mesures à prendre et leur mise en œuvre
- le recours à des experts et spécialistes en cas de besoin
- la conception d'une stratégie et d'un plan d'action pour les jours, semaines et mois suivant un incident
- mener à bien des négociations avec les autorités de régulation
- offrir une protection étendue ainsi qu'un soutien en relations publiques

Une fois l'incident maîtrisé et les travaux de dépollution entamés, notre priorité est d'aider le client à reprendre le cours normal de ses activités et, dans la mesure du possible, d'éviter les poursuites inutiles.

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Béatrice Lambert
*Responsable indemnisation
Responsabilité civile et risques
environnementaux*
T +33 1 55 91 47 40
beatrice.lambert@chubb.com

Isabelle Munoz
*Indemnisateur responsabilité civile et
risques environnementaux*
T +33 1 55 91 48 79
isabelle.munoz@chubb.com

Amélie Gregoire
*Indemnisateur responsabilité civile et
risques environnementaux*
T +33 1 55 91 47 36
amelie.gregoire@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Risques Environnementaux Assurances d'entreprises

Pourquoi choisir Chubb ?

CHUBB®



En choisissant Chubb pour la couverture de vos risques environnementaux vous bénéficierez de nombreux avantages, et notamment :

- D'une rapidité de décision et une réactivité aux besoins spécifiques des clients ainsi qu'aux situations auxquelles ils doivent faire face.
- D'une équipe dédiée de souscripteurs et d'ingénieurs spécialistes en risques environnementaux pour l'Europe continentale basée à Paris, apportant aux entreprises ses compétences en gestion de risques avant et après la souscription du contrat
- D'un accès à des experts en risques environnementaux partout en Europe, en Amérique du Nord, Asie et Amérique Latine
- D'une expérience internationale de la gestion de sinistres environnementaux et de l'accompagnement des courtiers et des clients tout au long du processus de gestion du sinistre

Nous offrons de nombreux avantages à nos assurés et notamment :

- Des souscripteurs spécialisés, dont beaucoup ont travaillé dans les secteurs d'activité de nos clients ; cela leur permet de parler le même langage, de comprendre les besoins et les défis auxquels nos clients ont à faire face. Nos souscripteurs sont docteurs ou ingénieurs en géologie ou sciences de l'environnement
- Des contrats adaptables aux besoins spécifiques du secteur d'activité de chaque entreprise ainsi qu'à son profil de risques
- L'accès à une gamme étendue de services d'ingénierie avant la prise d'effet du contrat* et notamment une assistance en matière de conformité, des visites de risques et analyses de risques
- Des solutions multinationales pour les risques environnementaux ainsi qu'un accès à Worldview - un portail web permettant aux clients de connaître l'état d'avancement de leur programme et de leurs sinistres en temps réel
- Une assistance à la gestion de crise grâce à notre partenariat avec des sociétés spécialisées; cette assistance peut également inclure des simulations d'audits des autorités de régulation, des analyses de conformité, des audits de prévention de risques ainsi que l'accès aux services de gestion de relations publiques suite à un incident

**Les audits pré-incidents ne seront réalisés qu'après la souscription d'un contrat Chubb*



- **Services de « profilage » de risques de vos clients**

Nous pouvons vous aider à mieux connaître le profil de risques de vos clients que ce soit par le biais de visites de risques ou d'échanges approfondis avec ceux-ci

- **Souscription effectuée localement**

Nous adaptons notre approche de souscription au contexte de chaque pays et de ses entreprises. Nous ne nous contentons pas de traduire les textes de contrats génériques. Nos contrats sont rédigés par des spécialistes locaux, dans la langue de chaque pays, permettant ainsi une adéquation de nos couvertures aux besoins de chaque client

Nous offrons également un grand nombre d'avantages pour les courtiers, et notamment :

- **Un partenariat stratégique à long-terme**

Nous aimons accompagner les courtiers dans leurs relations-clients. Au travers d'une approche conjointe de la prospection de clients, nous pouvons vous aider à gagner de nouvelles affaires et vous aider à développer des sources de revenus additionnels

- **Opportunités de ventes croisées**

Nous avons une expérience étendue de la souscription de risques environnementaux dans le cadre de programmes de responsabilité civile, dommages, construction et transport, ce qui nous permet de vous aider à développer les ventes croisées au sein de votre portefeuille

- **Une information à jour, utile pour vos relations avec vos clients**

Nous pouvons organiser ensemble des sessions de formation pour vos clients. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur les partenariats stratégiques que nous avons conclus avec des cabinets d'avocats et d'ingénierie de risque de tout premier plan, qui nous permettent de vous informer des évolutions qui sont susceptibles d'avoir un impact sur vos clients

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Sébastien Bia
*Responsable risques environnementaux,
France*
T +33 1 55 91 48 61
sebastien.bia@chubb.com

Audrey Mondin
Souscriptrice risques environnementaux
T + 33 4 72 56 17 18
audrey.mondin@chubb.com

Antoine Dévernois
*Souscripteur risques environnementaux,
France*
T +33 1 55 91 46 43
antoine.devernois@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Risques Environnementaux Assurances d'entreprises

Surmonter une crise environnementale

CHUBB®



5 conseils de Chubb aux entreprises

1. Élaborez un plan de gestion de crise

Elaborez et mettez à jour votre plan de gestion d'incidents environnementaux. La planification permet de définir clairement les rôles et responsabilités de chacun, vous évitant ainsi de perdre un temps précieux à devoir déterminer les mesures à prendre et les personnes à contacter en cas de survenance d'incident ; vous pouvez agir immédiatement.

2. Assurez-vous que votre manuel de gestion de crise soit assimilé

Elaborez et testez régulièrement votre manuel de gestion de crise par le biais de simulations de crise - tant au travers d'exercices théoriques que de mises en situation impliquant votre équipe de direction. Bien que l'entraînement ne garantisse pas un résultat parfait, l'expérience de nos clients démontre qu'il permet d'être préparés et accroît la confiance lorsqu'il faut réagir face à un incident.

3. La formation est primordiale

Il est primordial de dispenser des formations touchant à l'ensemble des aspects d'une crise environnementale : hygiène, sécurité et environnement. Il est important que vous puissiez démontrer que vous avez mis en œuvre un programme de formation adapté et de vous assurer que les nouvelles recrues suivent également cette formation.

4. Préparez des documents en vue d'un audit

Vous devez disposer des éléments d'audit interne démontrant que vous avez pris l'ensemble des mesures que l'on aurait pu attendre que vous preniez afin de contenir l'incident.

5. Rédigez et faites approuver à l'avance vos communiqués

En cas d'incident environnemental, les administrations peuvent attendre de vous des réactions extrêmement rapides. Ne perdez pas de temps à devoir rédiger l'intégralité de vos communications. Préparez des modèles de communiqués que vous pourrez adapter rapidement, ce qui vous permettra de vous consacrer à d'autres aspects essentiels de la communication.

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Sébastien Bia

*Responsable risques environnementaux,
France*

T +33 1 55 91 48 61

sebastien.bia@chubb.com

Audrey Mondin

Souscriptrice risques environnementaux

T + 33 4 72 56 17 18

audrey.mondin@chubb.com

Antoine Dévernois

*Souscripteur risques environnementaux,
France*

T +33 1 55 91 46 43

antoine.devernois@chubb.com

Ne paniquez pas !

Quand l'inattendu survient,
appuyez-vous sur vos plans de
gestion de crise éprouvés et ayez
recours à votre « helpline » d'aide à
la gestion de crise.



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

Risques Environnementaux Assurances d'entreprises

La Prévention : une valeur ajoutée

CHUBB®



Les entreprises qui ont choisi de gérer le risque environnemental de manière proactive disposent d'une multitude de possibilités de réduire leurs risques et les coûts liés à un sinistre. Il est crucial d'élaborer la bonne stratégie mais aussi important de faire appel à des experts en environnement qui ont démontré leurs capacités à la mettre en œuvre.

Chubb propose à ses assurés la possibilité d'améliorer leurs programmes de gestion des risques en leur donnant accès à un réseau international constitué des meilleurs consultants en ingénierie. Nous avons recours à ces experts pour effectuer la plupart de nos audits en matière environnementale. Tous nos clients peuvent avoir recours à ces services à valeur ajoutée afin d'améliorer leur gestion des risques, et ce sans frais supplémentaires pour le client.

Les services offerts varient en fonction de la taille du compte.

Avantages :

- Diminution de la fréquence et l'intensité de sinistres environnementaux potentiels
- Mise en place d'une approche proactive des risques environnementaux potentiels
- Proposition de services d'ingénierie de tout premier plan à la disposition de nos assurés

- Accès à un panel d'ingénieurs et de consultants rompus aux législations locales et aux spécificités de chaque pays en matière d'environnement, et ce quelque soit le secteur d'activités, les modalités d'exploitation ou le pays concerné.

Principales prestations :

Les services d'ingénierie mis à la disposition des clients Chubb incluent, entre autres :

- Sensibilisation aux risques environnementaux et à leurs impacts potentiels
- Assistance à l'analyse de l'exposition aux risques environnementaux d'une entreprise / d'un projet
- Visite de prévention environnement
- Définition d'une procédure d'identification et d'évaluation d'un passif environnemental potentiel dans le cadre d'un projet d'acquisition de site
- Pré-audit ISO 14001
- Revue de plan de gestion de crise environnementale
- Assistance à l'élaboration de plan de gestion de crise environnementale
- Exercice de gestion de crise environnementale
- Pre-diagnostic biodiversité en réponse au préjudice écologique introduit dans le code civil

L'équipe risques environnementaux en Europe continentale

La responsabilité environnementale est l'un des principaux risques émergents en Europe et constitue l'un des axes majeurs de développement pour Chubb. En constituant une équipe d'ingénierie environnementale alliant des experts internes et externes, sous la responsabilité de Nicolas Givelet, basé à Paris, nous permettons à nos clients d'avoir accès à la meilleure combinaison possible d'expertise en matière de souscription et d'ingénierie, tant pour les programmes d'assurance environnementale nationaux qu'internationaux.

Cette équipe apporte son soutien technique aux équipes paneuropéennes de souscription et de gestion de sinistres et interagit avec les clients et les fournisseurs de Chubb lorsque cela est nécessaire.

Expertise en souscription

Outre ses services de prévention à valeur ajoutée, Chubb dispose de souscripteurs experts aux quatre coins de la planète, vous donnant ainsi accès à leurs vastes connaissances et compétences techniques et commerciales. Les pouvoirs de souscription délégués localement ont fortement contribué à notre réputation de réactivité, d'adaptabilité et de cohérence. Les souscripteurs Chubb collaborent avec des entreprises de nombreux secteurs d'activités afin de concevoir des produits d'assurance adaptés aux besoins spécifiques des clients.

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Nicolas Givelet
*Responsable ingénierie
environnementale, Europe Continentale*
T +33 1 55 91 46 78
nicolas.givelet@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.